

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B\_2026\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_01

### MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL : VALIDATION D'AUDIT D'ENGAGEMENT

Date de la convocation  
20/01/2026

Le 27 janvier 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P BRUGERE			
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X		X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X		X		
	<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>8</b>

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>4</b>			<b>4</b>	<b>4</b>

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S SAVIGNAC	X		
	<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



## **CODE PROJET : 5304**

**Référence Charte 2018 – 2033 :**

**Axe 2 - Millevaches, territoire en transition**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

**Contrat de Parc 2023-2026 :**

**Fiche-action n°2.8 Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les services touristiques**

**Le rapporteur, Renée Nicoux, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°C.2020-15 du Comité syndical du 30 janvier 2020 concernant la validation du nouveau référentiel de la marque s'appliquant aux hébergements touristiques ;

Considérant le travail engagé sur le volet tourisme, et le développement de la Marque Valeurs Parc associé à cette thématique ;

### **Contexte :**

La marque « Valeurs Parc naturel régional » est un outil de développement et de valorisation économique, sociale et environnementale, attribué à des produits et services élaborés sur les territoires PNR. Pour en bénéficier, ces derniers doivent respecter un cahier de charge spécifique, adapté au contexte local, basés sur 3 valeurs fondamentales : le lien au territoire, la dimension humaine et le respect de l'environnement.

Le travail de marquage dans le Parc se consolide par le renouvellement des marqués – car l'engagement du bénéficiaire dans le cadre d'une convention est acté pour une durée de 5 ans – mais surtout par l'engagement de nouveaux marqués.

Chaque audit est réalisé par le chargé de mission du Parc concerné, en binôme avec un élu, un marqué, un partenaire ou un autre agent technique.

L'audit présenté ci-après a été conduit par Gilles Despeyroux, chargé de mission Tourisme durable du PNR et Fabienne Maurinet, chargée des relations prestataires, de la base de données SIRTAQUI et des éditions à l'office de tourisme du lac de Vassivière.

### Description :

---

Le Parc compte actuellement 28 titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional », le Fer à Cheval sera le 29<sup>ème</sup> si la proposition de candidature est validée.

Exploités depuis novembre 2022 par Yana Maksimtchouk, les 2 meublés (gîtes) du « Fer à Cheval », mitoyens et situés dans le hameau de Masgrangeas à Royère-de-Vassivière, sont des hébergements neufs de belle facture limousine (maisons en granit), classés 3 étoiles, d'une capacité respective de 4 et 2 places.

Le premier contact entre le Parc et Yana avait eu lieu quand celle-ci gérait le village de vacances du lac de Séchemailles à Meymac (cf. en fiche de synthèse de l'audit le détail du parcours de Yana Maksimtchouk entre 2021 et 2025).

Le premier échange au sujet de la marque date de janvier 2025, faisant suite à la participation de Yana Maksimtchouk à un stage « pierre sèche » animé par le Parc.

La première rencontre sur site eut lieu en mai 2025 pour faire connaissance et vérifier le niveau qualitatif de la prestation d'hébergement, l'adhésion de Yana Maksimtchouk aux valeurs du développement durable et son envie de s'engager aux côtés du Parc dans le cadre de la marque Valeurs Parc.

Cet intérêt s'est concrétisé par l'envoi de sa demande d'engagement dans la Marque début novembre, puis la programmation de l'audit le 25 novembre.

L'audit a permis d'acter le fait que la prestation répond parfaitement à tous les critères de la marque, mais également de déterminer des axes d'amélioration de la prestation.

### Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional « hébergement touristique » aux meublés de tourisme « Le Fer à cheval » ;
- D'autoriser le président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager l'appel de cotisation annuelle de 50 € auprès du marqué ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.

### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants**,  
**Après en avoir délibéré**,

**DECIDE :**

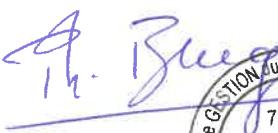
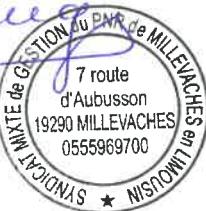
- De valider un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional « hébergement touristique » aux meublés de tourisme « Le Fer à cheval » ;
- D'autoriser le président à :
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager l'appel de cotisation annuelle de 50 € auprès du marqué ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	3	4	8		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>10</b>	<b>15</b>	<b>21</b>		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

SYNDICAT DE GESTION DU PARC DES MILLEVACHES  
7 route  
d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES  
0555969700